

## fiche d'inscription garderie

### Renseignements concernant les enfants

NOM ..... Prénom..... Date de naissance.....  Classe..... Instituteur.....
---

L'inscription à la garderie sera régulière ou occasionnelle (cocher les cases correspondantes)

	régulier	occasionnel
lundi		
mardi		
jeudi		
vendredi		

**En cas d'absence pour cause de maladie ou autre, contacter :  
Mme BOUTRON Isabelle au 01.64.08.43.15**

#### RESPONSABLE de L'ENFANT:

Nom et Prénom du père (ou du tuteur):.....

Adresse..... Tél:.....

Nom et Prénom de la mère..... Tél:.....

Adresse..... Tél:.....

Tél:.....

Adresse ou envoyer la facture \_\_\_\_\_

**IMPERATIF: N<sup>os</sup> de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident.**

1° .....

2° .....

<b>FICHE MÉDICALE</b>
-----------------------

**NOM de l'enfant** ..... **PRENOM** .....

**CLASSE** ..... **Date de Naissance** .....

**En cas d'accident**, afin de pouvoir vous prévenir veuillez nous indiquer les N<sup>os</sup> de téléphone où l'on peut vous joindre.

1 ..... 2 .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :** /\_/\_/./\_/\_/./\_/\_/\_/\_/.

**Votre enfant est-il hémophile ?**  **Oui**  **Non**

**Votre enfant est-il allergique ?**  **Oui**  **Non**

**Si oui, à quoi ?** .....  
 .....  
 .....

**AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE**

**Nous soussigné, Monsieur et/ou Madame**..... **autorisons l'anesthésie de notre enfant** ..... **au cas ou, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale.**

**Nous autorisons les responsables à prendre toutes mesures pour préserver la santé de notre enfant.**

**Fait à** ..... **le**.....

**Signatures des parents :**

**Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance des services de santé (traitement en cours, précautions particulières, etc...) .....**  
 .....  
 .....

**Nom, adresse et N° de téléphone de votre médecin traitant** .....  
 .....  
 .....



#### **Article 4 : Le goûter :**

Les enfants prennent leurs goûters (fournis par les parents) sous la surveillance du personnel. En cas de mauvais temps, ils resteront dans la salle.

#### **Article 5 : Avertissement :**

Un enfant qui, de par son comportement dans le groupe, mettrait en danger sa propre santé physique ou morale ou celle des autres participants sera exclu, soit temporairement, soit définitivement.

Cette sanction sera prononcée par Monsieur le Maire sur proposition du personnel et notifiée aux parents par lettre recommandée.

Si des dysfonctionnements sont rapportés aux parents par les enfants ceux-ci doivent contacter dès que possible la mairie et ce afin de régler les problèmes au plus vite.

Les personnes à contacter sont :

Monsieur le Maire, ou les secrétaires au 01.64.08.40.74

#### **Article 6 : Responsabilité :**

En cas d'incident ou accident ceux-ci devront être relatés sur un cahier prévu à cet effet, en précisant les faits, la date, et le nom et adresse des personnes concernées.

En cas d'accidents ou d'indisposition, et en vue de faire assurer le plus rapidement possible les soins nécessaires, la commune se réserve le droit de faire transporter le blessé ou le malade au centre hospitalier le plus proche.

Les fiches médicales de l'enfant et autorisations du représentant légal sont à la disposition du personnel.

#### **Article 7 : Divers :**

La commune n'est en aucun cas responsable des pertes et vols qui pourraient avoir lieu.

#### **Article 8 : Tarifs :**

- 1) Enfants non inscrits à une étude surveillée :
  - Tarif du matin : 1.75 €
  - Tarif du soir : 2.00 € avant 18h00,
  - Au-delà de 18h00, 1.00 € de plus
- 2) Enfants inscrits à une étude surveillée :
  - Tarif du matin : 1.75 €
  - Tarif du soir : 1.00 €

Ces tarifs ont l'objet d'une révision par décision du conseil municipal du 4 septembre 2020.

Le Maire,

  
  
Marcel FONTELLIO